

## Publication de la liste des MITM : une mesure nécessaire, mais sera-t-elle suffisante ?

Compte Test - 2024-12-22 20:19:38 - Vu sur [pharmacie.ma](https://www.pharmacie.ma)

La lutte contre les pénuries de médicaments s'intensifie en France avec une nouvelle étape cruciale : la publication de la première liste officielle des médicaments d'intérêt thérapeutique majeur (MITM) par l'Agence nationale de sécurité des médicaments (ANSM). Cette démarche a pour finalité de garantir un accès continu aux traitements essentiels pour les patients, tout en renforçant les obligations des acteurs de l'industrie pharmaceutique. Les MITM, définis par le Code de la santé publique comme étant «des médicaments ou classes de médicaments pour lesquels une interruption de traitement est susceptible de mettre en jeu le pronostic vital des patients à court ou moyen terme, ou représente une perte de chance importante pour les patients au regard de la gravité ou du potentiel évolutif de la maladie», occupent une place centrale dans le système de soins. Ces traitements sont essentiels dans des domaines tels que l'oncologie, le traitement de l'hypertension artérielle pulmonaire ou encore la contraception d'urgence. La publication de cette liste, qui inclut 8.107 médicaments, constitue une avancée majeure pour sécuriser leur disponibilité. L'inscription d'un médicament sur la liste des MITM impose des exigences strictes aux laboratoires pharmaceutiques. Ceux-ci doivent constituer un stock de sécurité correspondant à deux mois de consommation, et jusqu'à quatre mois pour les produits ayant connu des tensions régulières. De plus, tout risque ou rupture de stock doivent être déclarés immédiatement à l'ANSM. Ces mesures visent à prévenir les situations de pénurie et à permettre une gestion proactive des approvisionnements. En 2022, l'ANSM a recensé 3.504 signalements de ruptures ou risques de ruptures de stock, soit une augmentation de 49 % par rapport à 2019. Parmi ces pénuries, 60 % concernaient des médicaments d'intérêt thérapeutique majeur. Cette situation souligne l'importance de mettre en place des mécanismes pour prévenir les pénuries et de prendre des mesures rapides pour limiter ces perturbations d'approvisionnement et garantir la continuité des soins. La première version de cette liste inclut les médicaments déclarés MITM par les laboratoires en 2023, ainsi que 555 autres médicaments ajoutés après analyse des données et consultation des industriels. Grâce à l'approche collaborative adoptée par l'administration, cette liste sera mise à jour régulièrement pour intégrer les nouvelles commercialisations, les retraits du marché et les déclarations des laboratoires. Lorsque des risques de rupture sont notifiés, l'ANSM peut prendre des mesures pour réduire l'impact sur les patients. Parmi celles-ci: l'information des professionnels de santé et des patients, le contingentement des stocks pour prioriser les cas les plus critiques, l'adaptation des circuits de distribution, voire l'importation de médicaments étrangers. Ces dispositifs permettent de répondre rapidement et efficacement aux besoins des patients, même en période de tensions. L'ANSM exerce également une surveillance stricte sur le respect des obligations liées aux MITM. En cas de manquement, des inspections, injonctions et sanctions financières peuvent être prononcées. Ce cadre rigoureux reflète l'importance accordée à la continuité des soins et à la protection des patients.

Pour conclure, la publication de cette liste des MITM est une nécessité impérieuse, car elle contribue à assurer un accès équitable et continu aux traitements vitaux. Elle contribuera, sans nul doute, à renforcer la résilience du système de santé face à des défis toujours plus complexes. Cependant, l'approvisionnement en médicaments restera tributaire de la concentration de la production des matières premières en Asie. Sans la relocalisation de la production de certains médicaments, les ruptures continueront à perturber la prise en charge des patients. 1 source : ANSM, rapport annuel.